

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **26 Octobre 2010**

L'an deux mil dix et le 26 Octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CLEMENT Nathalie, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, MAULARD Alain, MICHAUD Françoise, TETE Jean Louis.

Absents ayant donné pouvoir : M. et Mmes DELORD Christophe (pouvoir à Mme BOROT), CLAVIER Philippe (pouvoir à M. BERCHU), POIX Chrystel (pouvoir à Mme MARTEL), PASCAL Joël (pouvoir à Mme CHAMBON), CHAZOT Franck (pouvoir à M. JAMONAC), RACAMIER Nathalie (pouvoir à Mme FROMENTOUX), SITZIA Eric (pouvoir à M. FAURIE)

Absent excusé :

Arrivés en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le **19 octobre 2010**

Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2010

Présents : 15

Votants : 22

Pour : 22

Abst : 1

2010.10.01- CONVENTION D'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire expose que le SYNDICAT Départemental d'Energies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité au lieu dit Poste COMBIER.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont à coordonner avec des travaux d'enfouissement sur les installations d'éclairage public et les réseaux de télécommunication dont le maître d'ouvrage est la commune.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée dite loi MOP, la disposition suivante : « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la

compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Le SDE 07 a prévu dans ses statuts approuvés le 26 novembre 2007 la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux (article 5.3).

Monsieur le Maire propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE 07.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Il indique que la commune devra étudier et retenir le type des matériels d'éclairage public qui devront être installés dans le cadre de cette opération et propose au conseil municipal de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, parmi les différents matériels d'éclairage public envisagés, les produits suivants :

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le Maire.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 3) **DECIDE** de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public décrits par Monsieur le Maire, retient la procédure adaptée prévue au Code des marchés publics pour acquérir ces matériels et charge Monsieur le Maire de signer les actes d'engagement de ces marchés.
- 4) **DECIDE** d'étudier ultérieurement les matériels d'éclairage qui devront être installés dans le cadre de cette opération.
- 5) **AUTORISE** le SDE 07 à signer la convention à passer avec France TELECOM

Présents : 15

Votants : 22

Pour : 22

2010.10.02- CHOIX D'UN EDITEUR POUR LE BULLETIN ET LES ECHOS REFOCALIENS

Madame BOROT, Adjointe, informe le conseil municipal que plusieurs entreprises ont été consultées pour l'impression du bulletin municipal et de trois gazettes.

<i>Entreprises</i>	<i>Papier classique</i>		<i>Papier recyclé</i>	
	<i>Montant HT</i>	<i>Total en € HT</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Total en € HT</i>

ALPHA	Bulletin (1350 ex)	3 661.90 €	4 541.38 €	3 703.63 €	4 596.70 €
	Gazette (3 n°)	879.48 € (soit 293.16 € le n°)		893.07 € (soit 297.69 € le n°)	
SOLU GRAPH	Bulletin (1350 ex)		4200.00 €		4200.00 €
	Gazette (3 n°)				
IDC Imprimerie	Bulletin (1350 ex)	2 395.50 €	4 316.00 €		
	Mise en page	1 265.00 € bulletins + 3 gazettes			
	Tirage Gazette	655.50 € (soit 218.50 € le n°)			
BAYLON VILLARD	Bulletin (1350 ex)	3 249.00 €		3 249.00 €	4209.00 €
	Gazette (3 n°)			810.00 € (soit 270.00 € le n°)	
	Compositi on			150.00 € (soit 50 € le n°)	

Elle rappelle que la facturation de chaque gazette ne sera effectuée qu'après la réalisation effective du numéro.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

↳ **Retient** l'entreprise SOLU GRAPH pour l'édition du bulletin municipal 2010 et des échos réfoaliens en papier recyclé pour un montant de 4200.00 € HT soit 5023.20 € TTC

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention afférente permettant à l'imprimerie d'encaisser directement les publicités par les annonceurs.

Présents : 15

Votants : 22

Pour : 21

Abst : 1

2010.10.03- ADHESION NOUVEL EPCI- SYNDICAT DES TROIS RIVIERES

Depuis le dernier trimestre de l'année 2009, la Communauté de Communes Rhône Valloire et le Syndicat des Trois Rivières ont engagé une concertation en vue d'une éventuelle adhésion des communes de Champagne et Peyraud au Syndicat des Trois Rivières.

Par délibération en date du 23 juin 2010, la Communauté de Communes Rhône Valloire a délibéré à l'unanimité afin de solliciter son adhésion au Syndicat des Trois Rivières.

La Communauté de Communes Rhône Valloire se situe sur le département de la Drôme et regroupe 4 communes ardéchoises dont Andance et Saint Etienne de Valoux qui adhèrent déjà au Syndicat des Trois Rivières et Champagne et Peyraud sollicitant leur adhésion au Syndicat.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux statuts du Syndicat des Trois Rivières, approuvés le 02 décembre 2004, la commune de Roiffieux adhère au Syndicat des Trois Rivières.

Considérant que le bureau syndical des Trois Rivières a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour l'adhésion de la Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de Champagne et de Peyraud en date du 09 septembre 2010,

Considérant que le Conseil Syndical du Syndicat des Trois Rivières s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de Champagne et de Peyraud à l'unanimité lors de sa séance du 30 septembre 2010,

Considérant que conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais à chaque collectivité déjà adhérente de se prononcer sur l'adhésion de ce nouvel établissement de coopération intercommunale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ **Emet** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de Champagne et de Peyraud,

☞ **Accepte** l'adhésion de la Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de Champagne et de Peyraud au Syndicat des Trois Rivières

Présents : 15

Votants : 22

Pour : 20

Contre : 2

2010.10.04- DEMANDE D'EMPLACEMENT DE VENTE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la demande d'octroi d'un emplacement de vente sur la voie publique pour un camion de fabrication et de vente de pizzas.

DONNA PIZZA, souhaiterait exercer son activité le mercredi ou le jeudi en soirée.

Il est précisé que son camion est totalement autonome et qu'aucune infrastructure sur chaussée n'est de ce fait nécessaire.

Afin que chaque entreprise de la commune puisse continuer à exercer leur activité de manière optimale, il est envisagé de proposer un emplacement de vente à Fély, où il n'y a actuellement pas de commerce et où se situe une part importante de la population.

Dans un premier temps, les conseillers sont invités à se prononcer sur la demande d'emplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que DONNA PIZZA bénéficie d'un emplacement de vente sur la commune :

Présents : 15

Votants : 22

Pour : 13

Contre : 7

Abst : 2

Le conseil municipal est ensuite invité à se prononcer sur l'emplacement qui sera proposé à DONNA PIZZA.

Présents : 15 Votants : 22 Pour : 10 Contre : 7 Abst : 5

Un emplacement à Fély sera donc proposé à DONNA PIZZA

2010.10.05- RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCBA

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay pour la période allant du 01 juin 2009 au 31 mai 2010.

Il précise que ce dossier est consultable en mairie.

Les conseillers prennent acte du rapport d'activités de la CCBA.

2010.10.06- ACQUISITION POTEAUX INCENDIE

Monsieur HEYRAUD informe le conseil municipal que quatre entreprises ont été consultées pour la pose de poteaux incendie au carrefour des Quatre Chemins et à Brogieux.

Il s'est avéré au cours de l'étude qu'il était nécessaire de déplacer les emplacements actuels afin que les nouveaux poteaux incendie soient branchés sur des canalisations ayant un débit suffisant afin de répondre aux normes des Services d'Incendie et de Secours.

Le résultat de la consultation des entreprises est le suivant :

		Mounard TP	Bouchardon Frères	SAUR
Brogieux	Montant HT	6820.00	3250.00	3009.93
	Montant TTC	8156.72	3887.00	3599.88
Quatre Chemins	Montant HT	9210.00	4050.00	4785.57
	Montant TTC	11015.16	4843.80	5723.55
Total TTC		19171.88	8730.80	9323.43

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **retient l'entreprise BOUCHARDON** pour la fourniture et la pose de deux poteaux incendie pour un montant de 8730.80 € TTC.

Présents : 15 Votants : 22 Pour : 22

2010.10.07- DECISION MODIFICATIVE 5 AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur JAMONAC, Adjoint en charge des Finances fait part aux conseillers de la proposition de décision modificative 5 au budget communal.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Opération 105 Sécurité	art 2315	+ 3 000,00			
020 Dépenses imprévues		- 3 000,00			
		0 €			- €
Dépenses imprévues Investissement = 26 414 - 3000 =23 414					

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la décision modificative 5 au budget communal.

Présents : 15

Votants : 22

Pour : 22

2010.10.08- DEMANDE DE SUBVENTION- POTEAUX INCENDIE

Comme vu dans les délibérations précédentes, la commune investit près de 9000 € dans la pose de poteaux incendie.

Au vu des sommes investies, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du conseil général de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de solliciter une aide auprès du conseil général pour la pose de poteaux incendie sur le territoire de notre commune.

Présents : 15

Votants : 22

Pour : 22

2010.10.09- DOTATIONS CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Madame CHAMBON rappelle au conseil qu'un concours communal des maisons fleuries est organisé chaque année sur le territoire de la commune.

Un jury a été constitué et s'est réuni en juillet afin de visiter les habitations inscrites au concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les dotations 2010 comme suit :

Première catégorie (maison avec terrain attenant) :

1^{er} prix : 60 € et une composition florale
2^{ème} prix : 50 € et une composition florale
3^{ème} prix : 40 €

L'ensemble des autres participants recevra un prix de 20 € en bon d'achat.

Présents : 15

Votants : 22

Pour : 22

2010.10.10- TARIFS FUNERAIRES 2011

Monsieur JAMONAC, Adjoint en charge des Finances, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs funéraires de l'année 2011.

	2009	2010	Proposition 2011	
ouverture fosse ou caveau	144,00	147,00	150,00	2,04%
concession 30 ans en €/m ²	102,00	105,00	108,00	2,86%
concession 50 ans en €/m ²	174,00	177,00	180,00	1,69%
columbarium 4 cases / 15 ans	295,00	300,00	306,00	2,00%
columbarium 4 cases / 30 ans	590,00	597,00	606,00	1,50%
redevance pour le dépôt de l'urne	132,00	135,00	138,00	2,22%

Après en avoir délibéré, les tarifs funéraires 2011 sont fixés comme suit:

CONCESSIONS :

Ouverture de fosse ou de caveau : 150€

Concession trentenaire (tombe) : 108 € le m²

Concession cinquantenaire : 180 € le m²

COLOMBARIUM :

Casier de 4 urnes pour 15 ans : 306 €

Casier de 4 urnes pour 30 ans : 606 €

Redevance pour le dépôt de l'urne comprenant l'ouverture, la fermeture, le scellement, la fixation de la couverture, la fourniture des plaques et de la gravure : 138€

Fourniture d'une plaque avec gravure : 45 €

2010.10.11- LOYER GARAGE LA CURE

Madame GRENIER Françoise quitte la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune loue un garage à Mme Françoise GRENIER.

La convention de mise à disposition de ce garage précise que le montant du loyer doit être révisé chaque année au 01 novembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir le loyer à un montant de 51 € par mois pour la période allant du 01 novembre 2010 au 31 octobre 2011.

Présents : 14

Votants : 21

Pour : 21

2010.10.12- RECONDUCTION DU TRANSPORT LOCAL SPECIFIQUE ENTRE ROIFFIEUX ET ANNONAY

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le bilan du service de transport local de personnes pour se rendre au marché d'Annonay le samedi matin.

COMMUNE DE ROIFFIEUX Bilan du service de transport à la demande de janvier 2009 à décembre 2009

TVA 5,5%

FACTURE	Nbre Samedis	TRAJETS		Montant HT à la charge de la commune	Montant TTC à la charge de la commune	Participation encaissée TTC
		ALLER	RETOUR			
Connex Rhodalia Janvier 2009	5	28	20	132,80	140,10	88,80
Connex Rhodalia Février 2009	4	23	14	108,69	114,67	68,45
Connex Rhodalia Mars 2009	4	37	37	43,81	46,22	136,90
Connex Rhoalia Avril 2009	4	27	25	82,39	86,92	96,20
Connex Rhodalia Mai 2009	5	20	20	146,82	154,90	74,00
Connex Rhodalia Juin 2009	4	26	25	84,14	88,77	94,35
Connex Rhodalia Juillet 2009	4	37	35	47,32	49,92	133,20
Connex Rhodalia Août 2009	4	11	10	136,75	144,27	38,85
Connex Rhodalia Septembre 2009	4	40	40	33,29	35,12	148,00

Connex Rhodalia Octobre 2009	5	20	20	146,82	154,90	74,00
Connex Rhodalia Novembre 2009	4	35	35	50,82	53,62	129,50
Connex Rhodalia Décembre 2009	4	15	15	120,97	127,62	55,50
TOTAL	51	319	296	1134,63	1197,03	1137,75

Soit 1078,44 HT

Coût Transport HT (montant à la charge de la commune HT+ participation voyageurs en HT) : 1078.44+1134.63

: 2213,07

Recettes perçues TTC

1137,75

1075,32

subvention départementale 60% Déficit HT

645,19

DEFICIT

430,13

COUT REEL POUR LA COMMUNE

430,13

Moyenne aller/ samedi :

6,25 personnes / samedi

Moyenne retour/ samedi :

5,80 personnes / samedi

Monsieur le Maire propose de prolonger ce service jusqu'au 31 décembre 2013.

Pour information, actuellement, le prix d'un aller simple est de 1.85 €.

Après examen du bilan le Conseil municipal :

✚ Emet un avis sur la poursuite de ce service de transport de personnes et autorise Monsieur le Maire à

✚ Reconduire jusqu'au 31 décembre 2013 et dans les mêmes conditions la convention de délégation de transport de personnes cosignée avec le Département

✚ Signer l'avenant de la dite convention

✚ Prévoir au budget une enveloppe budgétaire

✚ Reconduire la convention avec le transporteur

Présents : 15

Votants : 22

Pour : 22

2010.10.13- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Madame CHAMBON rappelle aux conseillers qu'un contrat Enfance Jeunesse avait été conclu en 2006 avec la Caisse d'Allocation Familiales.

La contractualisation reposait sur le volet club ados, la commune s'engageait à subventionner l'AFR pour cette action, en contrepartie, la CAF verse une subvention à la mairie en fonction des résultats de fréquentation.

En 2009, un avenant a été conclu à ce CEJ et concernait l'ouverture du centre de loisirs les mercredis.

Madame CHAMBON présente aux conseillers un bilan de ce CEJ 2006-2009.

Elle propose aux conseillers de reconduire un nouveau contrat enfance jeunesse pour une durée de 4 ans sur les années 2010-2011-2012-2013.

Ce CEJ reposerait sur les mêmes actions que précédemment inscrit soit le club ados et l'ouverture du centre le mercredi.

Il est proposé de ne pas augmenter les objectifs de participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat Enfance Jeunesse 2010-2013 avec la CAF dans les conditions exposées précédemment.

Présents : 15

Votants : 22

Pour : 22

2010.10.14- DEMANDE DE SUBVENTION- CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'aménagement de la route du Grand Pré entre la RD 470 et la route du Bramefan a été programmé pour le début de l'année 2011.

En effet, consécutivement au déplacement du transformateur, il a été décidé d'aménager cette voie afin de sécuriser la circulation des piétons grâce à l'installation de trottoirs et de cheminements. Cet aménagement consistera également en la réhabilitation de l'ensemble des réseaux sur cette voie.

Le montant estimé des travaux, hors déplacement du transformateur s'élève à 280 000 € TTC.

Cette opération a été inscrite au programme CAP Territoire du Conseil Général

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

☞ **Approuver** l'opération de l'aménagement de la route du Grand Pré

☞ **Solliciter** une subvention d'un montant de 46 000 € auprès du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre de la convention CAP Territoire.

2010.10.15- CENTRES MUSICAUX RURAUX

Monsieur JAMONAC, Adjoint aux affaires scolaires, rappelle aux conseillers que les Centres Musicaux Ruraux initient les enfants des écoles publique et privée à la musique depuis plusieurs années sur la commune.

En effet, les cours ont lieu dans les deux établissements à raison de deux heures hebdomadaires.

Il soumet au conseil l'avenant proposé par les CMR pour le 01 janvier 2011, avec un montant de 1585.50 € l'heure année (pour rappel en 2010 : 1540 € soit une augmentation de 2.95%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

↳ **Adopte** l'avenant proposé par les Centres Musicaux Ruraux

↳ **Accepte** le nouveau tarif de 1 585.50 € l'heure année

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant

↳ **Stipule** que les crédits correspondants soit 6342 € seront inscrits à l'article 6288 du chapitre 62 « Charges à caractères générales » du budget principal 2011.

Présents : 15

Votants : 22

Pour : 22

QUESTIONS DIVERSES

❖ Opérations Brioches

Madame CHAMBON remercie l'ensemble des personnes ayant participé à l'opération Brioches qui a permis de récolter 1695 € cette année.

❖ Téléthon 2010

Monsieur le Maire a fait lecture aux conseillers d'une lettre du collectif organisant le Téléthon cette année sur Roiffieux exprimant leur regret de ne pas bénéficier du prêt gratuit de la salle de la Garde.

Madame CHAMBON précise aux conseillers que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale a décidé de verser une subvention de 100 € à l'AFM.

❖ Incendies

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de conclusions de l'enquête de gendarmerie relative à l'incendie du bâtiment des services techniques. Cette enquête a conclu à une origine volontaire de l'incendie. Cela signifie que l'enquête reste ouverte. De plus, il fait part aux conseillers de l'incendie du kiosque situé dans la forêt communale. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie, une enquête est également en cours.

❖ CCAS

Cette année le repas des Aînés se déroulera le dimanche 05 décembre 2010 à la Salle Félix. La participation a été fixée à 11 € pour les réfoaliens de plus de 65 ans et à 24 € pour les personnes de moins de 65 ans et les accompagnants venant d'une commune extérieure.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale réfléchit actuellement à la localisation du nouvel EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). Deux sites sont proposés : la Lombardière et le ZODIAC. La tendance semble se porter sur la Lombardière. Les conseillers seront informés du choix du CIAS dès que possible.

❖ CAP Territoire

Monsieur HEYRAUD informe les conseillers que le conseil général, dans le cadre de son programme de subventionnement CAP Territoire, a accepté de subventionner le nouveau matériel de déneigement à hauteur de 17%.

❖ Conseil Municipal Enfants

Monsieur JAMONAC fait le point sur le CME. Le parcours à bosses et le bac à bouchons qu'ils ont initiés ont été inaugurés le dimanche 10 octobre. Le parcours à bosses est ouvert à tous et semble rencontrer un franc succès.

De nouvelles élections ont eu lieu le lundi 11 afin de renouveler 6 des conseillers municipaux enfants.

Monsieur FAURIE transmet aux conseillers plusieurs requêtes exprimées par le CME lors de son conseil du 23 octobre.

❖ Déchetterie intercommunale

Monsieur GOUDARD fait une présentation aux conseillers du projet de déchetterie intercommunale monté par le cabinet SAFEGE.

❖ Pédibus

Monsieur MAULARD explique aux conseillers que le projet de pédibus est porté avec l'aide de l'association Mobilité 07/26. L'objectif final est qu'il soit entièrement porté par les parents d'élèves eux mêmes. Une enquête sera lancée dans les écoles au cours du mois de novembre.

La séance est levée à 22h15